



RÈGLEMENT NUMÉRO 1197

Règlement abrogeant les règlements 1170-2012, 1170-A-2013, 1170-2012-2 et 1170-2012-3 ainsi que toutes les annexes et tous les amendements concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 22 avril 2014 à 20h, dans la salle du conseil municipal située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, province de Québec, lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

sous la présidence de monsieur le maire Réjean Charbonneau.

Tous membres dudit conseil et en formant le quorum.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 17 mars 2014 par Monsieur le conseiller Pierre Morabito;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE le conseil a approuvé le document intitulé « Politique des conditions de travail des cadres » lors de la séance ordinaire du 17 mars 2014;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1.

Le conseil décrète l'abrogation des règlements 1170-2012, 1170-A-2013, 1170-2012-2 et 1170-2012-3 ainsi que toutes les annexes et tous les amendements concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la loi.

Avis de motion	17 mars 2014
Adoption	22 avril 2014
Entrée en vigueur	30 avril 2014

Signé à Sainte-Adèle, ce 30^e jour du mois d'avril de l'an deux mille quatorze (2014).

(S) Réjean Charbonneau

(s) Marie-Pier Pharand

Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand, greffière
et directrice des services juridiques